

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2781

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Parcours Emplois Intégrés vers les métiers en tension

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2781**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets Parcours Emplois Intégrés vers les métiers en tension

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte et objectifs

La loi n° 2008-149 du 1^{er} décembre 2008 et son décret d'application du 15 avril 2009 ont institué un revenu de solidarité active (RSA) qui complète les revenus du travail ou les supplée pour les foyers dont les membres ne tirent que des ressources limitées de leur travail et des droits qu'ils ont acquis en travaillant ou sont privés d'emploi. Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, loi dite MAPTAM, confie la mise en œuvre du RSA à la Métropole sur son territoire.

La Métropole a défini les orientations de sa politique d'insertion dans son programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022.

Ces orientations stratégiques résultent d'une concertation approfondie avec les différents acteurs de l'insertion et du social, les personnes éloignées de l'emploi, les entreprises et les principaux partenaires de la collectivité, sur la base d'une évaluation du PMI'e 2016-2021.

Elles fixent une nouvelle ambition politique au service des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de précarité :

- faire avancer ensemble l'appui social et l'insertion professionnelle des personnes durablement sans emploi pour répondre aux défis de la précarité et favoriser l'accès aux droits,
- promouvoir plus d'engagement, par toutes les entreprises, en faveur de l'insertion, pour mieux répondre aux besoins économiques du territoire.

Dans un contexte d'évolution du monde du travail (formes d'emploi, métiers, compétences requises), l'accompagnement vers l'emploi est indispensable, particulièrement pour les publics les plus fragiles.

À partir de ce constat, partagé par les acteurs de l'insertion, la Métropole a la volonté de construire une offre de services adaptée et sécurisée, orientée vers l'accès à l'emploi (axe 4 du PMI'e - accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion), notamment pour répondre aux besoins des filières en tension.

Les nouveaux parcours proposés, considérés comme des étapes longues et intégrées, doivent permettre, à la fois, des temps de mobilisation et de formation et des périodes d'emploi pour aboutir à une embauche durable.

II - Le projet Parcours emploi intégré vers les métiers en tension

Face à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, de nombreuses entreprises se trouvent face à des difficultés importantes de recrutement, tandis que, dans le même temps, de nombreux demandeurs d'emploi, dont les allocataires du RSA, peinent à accéder à un emploi durable. Ces obstacles peuvent être liés au manque de qualification ou d'expérience mais aussi au manque de connaissances sur ces filières en tension.

L'appel à projets Parcours emploi intégré vers les métiers en tension de la Métropole est destiné à soutenir des consortiums composés d'acteurs de l'emploi, de la formation ou issus du monde économique, qui proposeront des solutions complètes pour faire face à toutes ses difficultés.

Il vise à accompagner 3 000 personnes vers l'emploi et est doté d'une enveloppe de 3 M€.

La Métropole a publié, dans un 1^{er} temps, un appel à manifestation d'intérêt en avril 2023 sur cette thématique spécifique. L'objectif était d'identifier des porteurs de projets souhaitant proposer un parcours d'accompagnement vers l'emploi durable sur les filières en tension de recrutement. Il s'agissait de repérer, par ce biais, les intentions de projet, et ce faisant, de stimuler l'offre existante en permettant aux acteurs intéressés de constituer des groupements de partenaires susceptibles de relever ce défi.

18 consortiums d'acteurs ont manifesté leur intérêt pour répondre ensuite à l'appel à projets métropolitain Parcours intégré vers les métiers en tension. Six projets ont été déposés en réponse à la première vague de l'appel à projets et ont été évalués par un jury dans ce cadre.

Deux projets, portés par l'association Objectif pour l'emploi (OPE) et l'association Geiq Genipluri Transport, sont proposés au financement.

Quatre projets, portés par les associations Unis vers l'emploi, REED, GIROL et GEIQ AM, ne sont pas retenus mais ont été informés de la possibilité de déposer une nouvelle candidature dans le cadre de la 2^{ème} vague de l'appel à projets (en cours).

1° - Projet pluriannuel Parcours emploi intégré sur la filière du numérique

Le consortium représenté par l'association OPE s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 182 personnes dont 127 allocataires du RSA vers les métiers de la filière numérique avec au démarrage de parcours 240 personnes en formation.

Le projet pluriannuel sera réalisé entre le 1^{er} décembre 2023 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

	Montants (en €)			
	2023	2024	2025	2026
Charges				
achats	450	1 350	1 350	1 350
services extérieurs	6 625	19 875	19 875	19 875
charges de personnel	12 750	38 250	38 250	38 250
autres : reversement subvention à SIMPLON	10 810	32 430	32 430	32 430

	Montants (en €)			
	2023	2024	2025	2026
prestations de service				
Total charges	30 635	91 905	91 905	91 905
Produits				
Métropole	24 428	73 284	73 284	73 284
autres produits de gestion courante	6 207	18 621	18 621	18 621
Total produits	30 635	91 905	91 905	91 905

2° - Projet pluriannuel Parcours emploi intégré sur la filière du transport

Le consortium représenté par l'association Geiq Genipluri Transport s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet pluriannuel qui consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 450 personnes dont 300 allocataires du RSA vers les métiers de transport de voyageurs.

Le projet pluriannuel est réalisé entre le 1^{er} décembre 2023 et le 31 décembre 2026.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

	Montants (en €)			
	2023	2024	2025	2026
Charges				
achats	34 000	162 000	134 000	134 000
services extérieurs		93 334	93 333	93 333
charges fixes de fonctionnement		20 000	20 000	20 000
charges de personnel	47 250	172 250	220 000	220 000
Total charges	81 250	447 584	467 333	467 333
Produits				
Métropole	65 000	195 000	195 000	195 000
partenariat privé	16 250	284 084	294 333	294 333
Total produits	81 250	479 084	489 333	489 333

3° - Propositions de financements pluriannuel 2023-2026

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer un montant total de 894 280 € en subventions de fonctionnement selon la répartition suivante :

- 244 280 € au profit du consortium association OPE pour le projet de parcours emploi intégré sur la filière du numérique, qui sera réparti entre le porteur OPE pour un montant de 214 280 € et les autres membres du consortium intégrant la structure SIMPLON pour un montant de 30 000 €,

- 650 000 € au profit du consortium association Geiq Genipluri transport pour le projet de parcours emploi intégré sur la filière du transport de voyageurs dont l'association Geiq Genipluri transport est le porteur.

Le bénéficiaire OPE est expressément autorisé à reverser à SIMPLON une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour les années 2023 à 2026, de subventions de fonctionnement :

- d'un montant total de 244 280 € au profit du consortium porté par l'association OPE, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité,

- d'un montant de 650 000 € au profit du consortium porté par l'association Geiq Genipluri Transport, selon l'échéancier figurant dans le budget prévisionnel précité ;

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association OPE et l'association Geiq Genipluri Transport définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise :

a) - le bénéficiaire OPE à reverser une partie de la subvention à SIMPLON,

b) - le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 894 280 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 017 sur l'opération n° 0P36O5732.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-313496-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023
